

LES AIDES POUR RÉNOVER VOTRE LOGEMENT

Bénéficiez du CRÉDIT D'IMPÔT TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le crédit d'impôt transition énergétique (CITE) permet de déduire de l'impôt sur le revenu* 30 % des dépenses réalisées pour certains travaux d'isolation et d'amélioration du chauffage des logements. Il est centré sur les travaux et les équipements les plus efficaces.

➤ **1 500 € d'aide en moyenne pour l'installation d'une pompe à chaleur ou d'une chaudière biomasse.**

*Si le crédit d'impôt est supérieur au montant de l'impôt dû ou si vous êtes non imposable, l'excédent est remboursé.

LA PRIME À LA CONVERSION DES CHAUDIÈRES

Assise sur le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), elle permet à tous les Français de bénéficier d'une prime exceptionnelle, bonifiée pour les bas revenus, pour tout remplacement d'une chaudière au fioul ou à gaz peu performante par un équipement utilisant des énergies renouvelables (chaudière biomasse, pompe à chaleur, système solaire combiné, raccordement à un réseau de chaleur) ou par une chaudière à gaz à très haute performance énergétique, ainsi que pour le remplacement d'un poêle à charbon par un poêle à bois performant.

➤ La prime à la conversion des chaudières permet d'ores et déjà aux ménages éligibles au chèque énergie de changer leur chaudière pour 1€ seulement.

www.prime-chaudiere.gouv.fr



TOUS ÉCO-CONFORTABLES

Faire est un service d'accompagnement qui vous aide à améliorer le confort de votre maison. Les conseillers Faire vous aident pour le bilan de votre consommation énergétique, à cibler les aides accessibles et vous recommandent des artisans.

www.faire.fr

SI VOUS ÊTES LOCATAIRE

SIGNEZ TOUT DE SUITE LES DÉFAILLANCES

Eau ou chauffage trop chauds, éclairage des parties communes toujours allumé, pompes de chauffage en fonctionnement en été ...

PROCÉDEZ AUX PETITES RÉPARATIONS

Des équipements défectueux peuvent avoir un impact important sur vos consommations énergétiques : joints de fenêtres, flexibles de douche, ventilation ...

SOLLICITEZ LE PROPRIÉTAIRE POUR RÉPARER OU CHANGER DES ÉQUIPEMENTS DEVENUS VÉTUSTES et dont l'utilisation est prévue au contrat de location (chauffage, eau chaude, etc.).

Les locataires peuvent eux aussi bénéficier d'aides financières et de prêts à taux préférentiels pour des travaux d'efficacité énergétique : aides de la CAF, crédit d'impôt développement durable, TVA réduite à 5,5 %.

Retrouvez tous ces conseils et d'autres sur :

www.ademe.fr

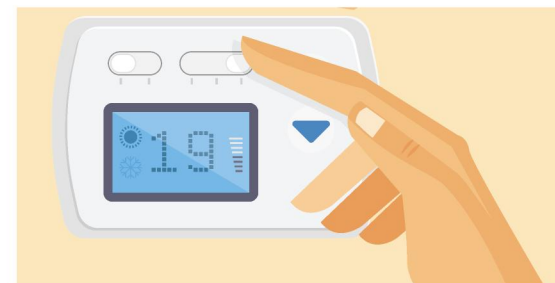
LES AIDES POUR CHANGER DE VÉHICULE

La prime à la conversion (PAC) aide tous les Français, notamment les ménages non imposables, à acheter un véhicule neuf ou d'occasion en échange de la mise au rebut de leur vieille voiture.

➤ Depuis le 1^{er} janvier 2019, la prime est doublée pour les 20% des ménages aux revenus les plus modestes et les « grands rouleurs* » actifs non imposables : une super prime de 4 000 € est proposée pour l'achat d'un véhicule thermique et de 5 000 € pour un véhicule électrique ou hybride rechargeable.

*au moins 60 km/jour de trajet domicile-travail

www.primealaconversion.gouv.fr



Des gestes
pour faire des économies
d'énergie au quotidien



Des gestes pour faire des économies d'énergie au quotidien

Purgez les radiateurs

En évacuant l'air, vous gagnerez en efficacité

Éteignez tous vos équipements en un seul clic

Les multiprises permettent jusqu'à 10% d'économie

Température idéale : 19°C

Éteignez votre ordinateur et débranchez vos chargeurs après usage

Une économie de 80€/an

Installez un mousseur sur les robinets (3 à 5€)

Réduction de 30 à 50% du débit du robinet

Installez des ampoules LED (3 à 5€)

Économie de 30€/an pour 10 ampoules

Placez vos appareils de froid loin des sources de chaleur

Dégivrez le congélateur et le réfrigérateur régulièrement

Réglez votre chauffe-eau entre 55° et 60°C

-30% de consommation qu'à 80°C

Prenez une douche plutôt qu'un bain

Économie de 150€/an/personne

Laver son linge à 30°C

3 fois moins d'énergie qu'à 90°C